



# Les Rendez-vous de la solidarité 2009

Vers un deuxième Plan d'action  
gouvernemental en matière de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**Cahier de consultation pour les régions**



## Mot des ministres

Chères partenaires,  
Chers partenaires,



Prendre le temps d'échanger et d'entreprendre une réflexion collective sur le contenu du prochain plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une démarche porteuse pour notre société.

En participant aux Rendez-vous de la solidarité, nous affirmons notre réelle volonté d'agir pour atteindre notre objectif de faire du Québec l'une des sociétés où l'on trouve le moins de personnes en situation de pauvreté.

Aujourd'hui, nous choisissons de nous mobiliser pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables de notre société. Nous voulons le meilleur pour nos concitoyennes et concitoyens.

En 2004, le Québec a déployé un premier plan d'action, assorti d'un investissement de plus de 4,5 milliards de dollars sur six ans. Comme gouvernement, nous savons qu'il reste du travail à accomplir. Nous sommes conscients que la pauvreté existe, qu'elle est persistante et encore trop présente dans nos régions. Nous reconnaissons le droit à la dignité, le droit au respect et le droit à un niveau de vie décent pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

C'est dans cet esprit que nous proposons une démarche inclusive et démocratique, qui permettra d'élaborer le prochain plan d'action visant à faire reculer la pauvreté. Ce plan sera inspiré par vos idées, vos propositions, votre expérience et votre expertise. Grâce à votre collaboration, nous pourrions améliorer nos façons de faire et mieux travailler ensemble afin que nos actions puissent répondre aux besoins de chaque personne.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de réfléchir ensemble sur ce que nous pouvons faire de plus, en tant qu'organisation, acteur de la société et gouvernement. Nous devons partager une vision et une démarche communes. Les efforts du gouvernement n'auront de véritables retombées que si des femmes et des hommes, dans chacune des régions, se mobilisent autour d'un plan d'action structurant, d'objectifs précis et de moyens efficaces permettant de s'attaquer concrètement à la pauvreté.

Cette consultation, elle vous appartient. Nous vous remercions d'y participer. Ensemble, nous réussirons à faire du Québec une nation encore plus solidaire et inclusive.

SAM HAMAD

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

LISE THÉRIAULT

Ministre déléguée aux Services sociaux

# Table des matières

<b>Mot des ministres</b>	3
<b>Section 1</b>	
<b>Contexte de la consultation</b>	7
L'inclusion sociale : au cœur des valeurs de la société québécoise	8
La consultation : une démarche d'envergure en plusieurs temps	8
<b>Section 2</b>	
<b>Objectifs des Rendez-vous régionaux de la solidarité</b>	9
<b>Section 3</b>	
<b>L'intervention de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale et locale</b>	11
Une prémisses nécessaire : l'adéquation entre les besoins et les moyens	12
Une intervention territoriale à renforcer	15
Bien connaître les besoins des collectivités et les moyens existants	16
Les conditions nécessaires pour appuyer la prise en charge à l'échelle régionale et locale	18
<b>Section 4</b>	
<b>Conclusion</b>	27
<b>Section 5</b>	
<b>Annexes</b>	29
Annexe 1: Principales réalisations liées au premier plan d'action gouvernemental	30
Annexe 2: Exemples d'approches intégrées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	32

# Section 1

## Contexte de la consultation

L'inclusion sociale : au cœur des valeurs de la société québécoise	8
La consultation : une démarche d'envergure en plusieurs temps	8



# Contexte de la consultation

## L'inclusion sociale : au cœur des valeurs de la société québécoise

Au début des années 2000, le Québec s'est donné une loi pour lutter contre la pauvreté. L'Assemblée nationale, en effet, a adopté à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui constituait une première au Canada. Par la suite, le gouvernement a lancé, en 2004, un premier plan d'action qui a permis d'améliorer la cohésion gouvernementale et qui correspond, sur six ans, à des investissements de plus de 4,5 milliards de dollars dans des mesures de lutte contre la pauvreté (excluant l'aide financière de dernier recours). L'annexe 1 présente les principales réalisations liées au premier plan d'action gouvernemental.

Cet engagement du Québec envers les personnes les plus démunies traduit les valeurs collectives qui animent notre société : la solidarité, la tolérance, la justice sociale, le respect de la personne, l'équité entre les générations, la générosité. Ces valeurs se concrétisent également dans la contribution de nombreux acteurs socioéconomiques, provenant de différents horizons, qui sont déterminés à réduire le plus possible les inégalités sociales.

Aujourd'hui, les actions que nous entreprenons pour favoriser l'autonomie économique et l'inclusion sociale du plus grand nombre s'inscrivent dans une perspective de développement durable et visent à produire des effets à long terme et intergénérationnels. Le développement social et la lutte contre la pauvreté et les inégalités constituent des maillons essentiels de la Stratégie gouvernementale de développement durable, au même titre que le développement économique et la protection de l'environnement.

## La consultation : une démarche d'envergure en plusieurs temps

Le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a produit ses effets et a déjà amélioré la situation des familles les plus démunies. Nous pouvons être fiers des résultats obtenus. Il reste cependant du chemin à parcourir, et l'élaboration du deuxième plan d'action nous donne l'occasion de repositionner collectivement nos orientations et nos objectifs.

C'est pour entendre le point de vue des divers acteurs en cause et pour favoriser la réflexion et un dialogue constructif sur le rôle que chacun et chacune peut jouer que nous proposons des consultations qui se déroulent en plusieurs temps.

Déjà, le volet national des Rendez-vous de la solidarité 2009, qui s'est tenu le 15 juin dernier, a permis aux acteurs nationaux de se prononcer sur les meilleurs moyens de favoriser l'inclusion sociale et de réduire la pauvreté. Des consultations en ligne, tenues du 9 juin au 11 juillet dernier, ont permis aux personnes intéressées de se prononcer sur ce défi collectif. De plus, en raison de leur réalité particulière, le gouvernement a amorcé et poursuit actuellement la tenue d'une série de rencontres d'échanges avec des organismes qui représentent les peuples autochtones.

La démarche ne saurait toutefois être complète sans la contribution des régions, des municipalités et des gens qui se trouvent au cœur de l'action.

## **Section 2**

### **Objectifs des Rendez-vous régionaux de la solidarité**



# Objectifs des Rendez-vous régionaux de la solidarité

**Les Rendez-vous régionaux de la solidarité sont des moments propices pour faire le point sur le chemin parcouru jusqu'à maintenant en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et pour convenir avec les acteurs en cause à l'échelle régionale et locale, des enjeux prioritaires des prochaines années.**

Nous voulons obtenir votre point de vue sur les problèmes et les interventions à prioriser pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans votre région, dans votre localité; nous voulons recueillir vos avis sur les conditions qui permettront de rendre l'intervention territoriale plus efficace. Nous voulons vous entendre sur la capacité de votre région d'adopter ou d'adapter ses propres politiques, son propre plan d'action, pour assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins des citoyennes et des citoyens de votre région et les moyens à votre disposition.

Nous voulons vous entendre sur les meilleures pratiques gouvernementales pour y arriver, sur votre capacité et votre volonté d'assumer, avec les ministères intéressés et avec les personnes en situation de pauvreté de votre territoire, un leadership unique menant vers des approches innovantes et socialement efficaces, dans l'intérêt premier de la personne en situation de pauvreté.

Afin d'alimenter nos échanges, la partie qui suit présente d'abord la prémisse nécessaire à l'intervention territoriale, les valeurs mises de l'avant par ce type d'intervention de même que certains enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan d'action gouvernemental.

## Section 3

# L'intervention de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale et locale

Une prémisses nécessaire : l'adéquation entre les besoins et les moyens	12
Une intervention territoriale à renforcer	15
Bien connaître les besoins des collectivités et les moyens existants	16
Les conditions nécessaires pour appuyer la prise en charge à l'échelle régionale et locale	18



# L'intervention de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'échelle régionale et locale

## Une prémisses nécessaire : l'adéquation entre les besoins et les moyens

Le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a permis la mise en place d'interventions diversifiées et complémentaires sur l'ensemble du territoire, de manière à soutenir et à accompagner les personnes dans leur démarche d'inclusion sociale, d'insertion professionnelle, d'acquisition d'une plus grande autonomie et d'accomplissement de soi.

Toutefois, certains groupes, dans notre société, demeurent plus vulnérables et risquent davantage de vivre des situations de pauvreté et d'exclusion. Ainsi, les données actuelles révèlent que les personnes seules en situation de pauvreté n'ont pas connu d'aussi fortes augmentations de leur revenu disponible. Les personnes handicapées et les personnes immigrantes arrivées récemment au Québec éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi et demeurent des populations à accompagner et à soutenir. Les Autochtones, qui sont proportionnellement plus nombreux à vivre des problèmes d'intégration sociale et professionnelle, ou encore de toxicomanie et d'exclusion, retiennent l'attention. La pauvreté des enfants, la persévérance scolaire et l'accompagnement des jeunes en difficulté demeurent des axes d'intervention importants.

Comment s'assurer d'intervenir de manière à répondre aux besoins réels des collectivités? Comment accroître notre efficacité? Comment maximiser l'effet des efforts individuels et collectifs pour contrer la pauvreté et l'exclusion?

Chaque région est unique, chaque grande ville ou municipalité a ses particularités; l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui s'y déploiera devra donc viser les bonnes cibles. L'itinérance, l'accessibilité au transport collectif, le logement, la sécurité alimentaire et l'accès aux services exigent des solutions qui seront nécessairement différentes d'un territoire à l'autre. Il en est de même pour les actions qui s'adresseront aux différents groupes de la population.





## Une intervention territoriale à renforcer

La mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée (ATI), proposée dans le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'autres initiatives similaires suggèrent d'abord qu'il y a lieu de poursuivre dans cette voie et qu'il y aurait avantage à examiner de plus près les questions relatives à la connaissance des besoins, des moyens et des territoires, à la gouvernance ainsi qu'au financement, tout en maintenant les valeurs sur lesquelles est fondée une telle approche.

## Les valeurs mises de l'avant

La mise en œuvre de l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prend racine dans la confiance en la capacité des collectivités et des personnes de se prendre en charge. Cette valeur fondamentale est en droite ligne avec la lettre et l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Inspirée d'expériences européennes et américaines, l'intervention territoriale, appliquée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, se base sur une vision globale et partagée de la situation d'un territoire local caractérisé par sa réalité géographique, physique, historique et sociale. Par conséquent, l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se déploie de manière adaptée aux territoires ruraux comme urbains.

Une intervention de ce type interpelle le gouvernement et la société civile dans son ensemble, y compris les acteurs qui ne se sentent pas toujours concernés par la lutte contre la pauvreté, mais dont l'apport est essentiel. Elle implique l'appropriation, par la population en cause et par les instances qui la représentent, d'une démarche visant la reconnaissance des problèmes, la planification, la mise en commun des pistes d'action, la mise en œuvre et le suivi des actions entreprises<sup>1</sup>.

Finalement, l'intervention territoriale permet la réalisation d'interventions portant sur plusieurs dimensions interreliées (emploi, formation, logement, santé, culture, environnement urbain ou physique, sécurité, transport, etc.) et vise des solutions à long terme capables de prévenir la pauvreté.

## Les enseignements tirés du premier plan d'action

Le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale préconisait le développement d'une approche territoriale intégrée (ATI) et associait à cette démarche les conférences régionales des élus (CRE). Les municipalités régionales de comté (MRC) étaient aussi appelées à exercer un rôle actif dans l'élaboration des plans d'action locaux. Depuis, l'ATI s'est déployée de différentes manières selon les territoires visés, en s'appuyant le plus souvent sur les mêmes outils de reconnaissance des territoires les plus vulnérables (notamment l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond) et de financement (le Fonds québécois d'initiatives sociales).

La **conférence régionale des élus (CRE)** est une instance de concertation et de planification régionale composée d'élues et d'élus municipaux, de préfets et de préfètes ainsi que de maires et de mairesses, qui s'adjoignent des personnes représentant divers secteurs socioéconomiques. La CRE est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional. Elle a notamment pour mandats de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région; d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique, et de conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement.

À la lumière de l'expérience acquise depuis l'adoption du premier plan d'action, nous croyons souhaitable une réflexion sur le financement, sur l'intersectorialité et sur les modes de concertation et de partenariat déjà en place dans les régions et dans les localités. De plus, la manière de décider des priorités à retenir, des objectifs à atteindre, des projets à réaliser et des modes de gouvernance est un sujet qui mériterait d'être examiné de près.

<sup>1</sup> Il est à noter que le terme *intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est générique et qu'il englobe différentes démarches telles l'approche territoriale intégrée (ATI) et la revitalisation urbaine intégrée (RUI). De plus, l'intervention territoriale s'apparente à d'autres approches intégrées mises en œuvre par divers ministères ou organismes gouvernementaux. D'autres approches ministérielles et démarches collectives sont présentées à l'annexe 2.

Il faut aussi considérer que les résultats de deux recherches respectivement dirigées par Juan-Luis Klein, de l'Université du Québec à Montréal<sup>2</sup>, et par Pierre Joseph Ulysse, de l'Université de Montréal<sup>3</sup>, enseignent notamment que les interventions territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent pouvoir compter sur un leadership fort et inclusif, l'adaptation des programmes publics aux besoins des collectivités, le rôle central de l'État, la combinaison de l'économie sociale, de l'économie publique et de l'économie privée, et l'engagement des acteurs économiques.

## Bien connaître les besoins des collectivités et les moyens existants

Pour mieux faire l'adéquation entre les besoins des personnes et des collectivités locales d'une part et les moyens dont elles disposent d'autre part, encore faut-il avoir une connaissance suffisante des uns comme des autres. Cette connaissance devrait notamment prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire (MRC, municipalités, arrondissements, quartiers, etc.) et les besoins propres à certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

Cette connaissance devrait également tenir compte des moyens existants au regard de l'environnement économique, social et physique du territoire. Ces dimensions ont toutes des effets sur les conditions de vie et sur les groupes les plus vulnérables de la population. Les services gouvernementaux et municipaux ainsi que le type de soutien offert par les organismes communautaires devraient faire partie des moyens examinés.

L'éducation, la formation et l'emploi étant au cœur des solutions aux difficultés économiques de nombreuses personnes en situation de pauvreté et du développement des régions et des municipalités, il faudrait que la situation régionale ou locale à ces égards soit connue et documentée. Quel est l'état de la situation en matière de persévérance scolaire? Les milieux régionaux et locaux plus vulnérables sont-ils suffisamment mobilisés autour de cet enjeu? Le portrait des besoins de main-d'œuvre sur le plan régional et local permet-il d'orchestrer une démarche porteuse de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale? Les modes d'accompagnement vers l'emploi des prestataires de l'aide financière de dernier recours sont-ils efficaces? Ces modes d'accompagnement sont-ils adaptés aux personnes

immigrantes? Aux personnes handicapées? Aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale? L'accès au transport collectif et aux services de garde à contribution réduite permet-il de répondre aux besoins des personnes qui doivent se déplacer pour acquérir une formation ou occuper un emploi?

Votre région ou votre localité est-elle aux prises avec des difficultés quant à l'accès à des logements décentes à coût raisonnable? Chez vous, les mesures relatives au logement permettent-elles d'appuyer suffisamment les personnes en situation de pauvreté ou ayant des incapacités physiques ou psychosociales? Qu'en est-il des pratiques régionales et locales en ce qui concerne la santé et la sécurité alimentaire? En matière d'accès à la justice, les personnes en situation de pauvreté, notamment les personnes âgées et les personnes itinérantes, peuvent-elles obtenir l'information et les conseils leur permettant de faire valoir leurs droits? Comment décririez-vous l'accès aux services publics dans votre région ou dans votre ville?

La contribution des organismes communautaires à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est essentielle sur tous les territoires. Les mouvements citoyens issus de l'autonomie et de la liberté d'action qui les caractérisent sont-ils en mesure de partager, entre eux et avec les secteurs publics et parapublics, leur connaissance et leur expérience des besoins des personnes? Sont-ils suffisamment écoutés dans votre région? Sont-ils en mesure d'ajuster leurs précieuses contributions aux besoins particuliers de votre région et d'assurer aux personnes en situation de pauvreté un cheminement continu et sans faille vers l'autonomie et l'inclusion, en collaboration avec les services publics? Sont-ils des partenaires à part entière?

L'acquisition de cette connaissance du territoire peut demander du temps. Elle est toutefois préalable à l'élaboration d'une planification des interventions et à la mise en œuvre de projets concrets qui sauront apporter des solutions aux problèmes.

---

<sup>2</sup> *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.*

<sup>3</sup> *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche territoriale intégrée : identification des facteurs et conditions favorisant la sortie de la pauvreté. Une étude comparative de trois communautés territoriales.*



## **Les conditions nécessaires pour appuyer la prise en charge à l'échelle régionale et locale**

### **Chercher la conjugaison du développement social et du développement économique**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est trop souvent perçue comme relevant exclusivement du secteur social. Or, les expérimentations et les projets réalisés jusqu'à maintenant indiquent que les interventions territoriales ont une portée limitée si elles sont menées sans égard au développement de l'emploi et au développement économique, et sans l'engagement concret d'acteurs économiques. D'ailleurs, selon les principes du développement durable, les dimensions sociale, économique et environnementale ne sont-elles pas intimement liées?

Par ailleurs, si les entreprises d'économie sociale sont reconnues comme des partenaires en matière de lutte contre la pauvreté et de développement des territoires, c'est qu'elles s'inscrivent dans le marché tout en centrant leur mission sur les progrès sociaux, environnementaux ou culturels. Elles contribuent au développement des territoires, à la production de biens et de services répondant aux besoins des collectivités locales, et au développement d'une citoyenneté active. De plus, elles maximisent les répercussions économiques dans la collectivité; privilégient le recrutement local, l'embauche de personnes marginalisées et le réinvestissement de leurs surplus dans la collectivité locale. Ainsi, l'économie sociale se place au cœur de l'économie et contribue à la création de la richesse, tout en ayant des retombées de nature sociale, culturelle et environnementale.



## Une gouvernance adaptée

Quatre dimensions apparaissent importantes dans la réflexion entourant la gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit de l'intersectorialité, de la concertation interministérielle, du partenariat et du leadership.

### L'intersectorialité

Qu'entend-on par intersectorialité? Selon le Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008 (page 66) :

*« L'action intersectorielle résulte d'un processus au cours duquel des acteurs issus de plusieurs secteurs s'unissent pour agir sur une situation complexe qu'ils ne peuvent maîtriser seuls. Compte tenu du fait que son développement peut prendre diverses formes, l'action intersectorielle ne suit pas un modèle unique. En fait, elle se définit de façon graduelle en s'appuyant sur les possibilités particulières propres à un milieu donné.*

*L'action intersectorielle est souvent perçue comme le produit d'une démarche de planification et d'organisation, caractérisée par la concertation et l'établissement de partenariats, qui est réalisée dans le but de mieux coordonner les interventions et les services offerts à la population ».*

L'intersectorialité suggère donc l'existence de la concertation interministérielle et d'un partenariat entre les instances gouvernementales, municipales, institutionnelles, privées, communautaires et philanthropiques. Les acteurs « sectoriels » ainsi réunis peuvent conjuguer leurs ressources et leurs efforts pour affronter le plus efficacement possible un problème qui présente plusieurs facettes. Dans ces cas, agir en intersectorialité est souvent le seul moyen susceptible de mener à des résultats significatifs ou d'amorcer une démarche qui soit porteuse.

Par exemple, une communauté ayant adopté comme priorité l'amélioration de la situation des jeunes pourrait très bien être appelée à mobiliser simultanément les organismes œuvrant notamment en matière de persévérance scolaire,

de loisir, de culture, d'aide à l'emploi et de sécurité publique. Une autre communauté, portant une attention particulière aux personnes immigrantes, pourrait avoir intérêt à agir en matière de francisation, d'aide à l'intégration sociale, d'aide à l'emploi, de reconnaissance des acquis et des compétences, et d'accessibilité aux services publics. Par ailleurs, s'attaquer aux problèmes de pauvreté des personnes âgées peut signifier l'orchestration d'interventions sur le logement, la sécurité alimentaire, la sécurité et l'offre de service d'organismes communautaires.

De nombreuses initiatives qui se veulent « intersectorielles » sont mises de l'avant par plusieurs ministères et organismes. L'annexe 2 en présente quelques exemples. L'existence de ces différents programmes et approches témoigne du grand potentiel de maillage entre les acteurs gouvernementaux et les partenaires des différents milieux. Nous voulons vous entendre sur les manières d'accroître l'intersectorialité pour arriver à des résultats encore plus probants en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, tant à l'échelle nationale que régionale et locale.

### La concertation interministérielle

En corollaire de l'intersectorialité, une meilleure concertation interministérielle serait à la base d'une gouvernance efficace de l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pareille concertation pourrait contribuer au décloisonnement de l'action gouvernementale et favoriser l'arrimage des nombreux programmes, initiatives, politiques et projets qui ont une incidence régionale et locale. De plus, il est permis de penser qu'une concertation nationale et régionale renforcée, notamment grâce à la contribution des conférences administratives régionales (CAR), permettrait de mieux mettre en réseau et d'alimenter les responsables régionaux et locaux de l'intervention territoriale.

La **conférence administrative régionale (CAR)** réunit les responsables régionaux des ministères et des organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région. Les directrices et les directeurs généraux des CRE sont invités à participer aux travaux de cette instance dans leur région. La CAR a pour mission d'assurer la concertation et l'harmonisation des actions et des politiques des ministères et organismes, et de favoriser le développement économique, social et culturel de la région.

## **Le partenariat**

Les ministères et les organismes gouvernementaux exercent des responsabilités majeures et investissent des ressources importantes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien d'autres acteurs des milieux municipal, communautaire et philanthropique font déjà de même et, à certains égards, le secteur privé le fait également. Des citoyennes et des citoyens sont aussi mobilisés dans des projets de lutte contre la pauvreté. Qui plus est, des secteurs parfois moins directement associés à la lutte contre la pauvreté jouent un rôle essentiel en matière d'amélioration des conditions de vie et pourraient ainsi être reconnus comme des partenaires. Les secteurs de la santé, de l'habitation, du transport, de l'urbanisme et de la sécurité publique font partie de cet ensemble de partenaires éventuels.

Nous voulons vous entendre sur ce qui existe déjà dans votre région ou votre localité et sur la nécessité ou non d'aller plus loin. Nous voulons vous entendre aussi sur la place occupée dans les instances partenariales par des femmes et des hommes aux prises avec des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Enfin, le partenariat devrait-il être présent à toutes les étapes de l'intervention, depuis la reconnaissance des besoins, jusqu'au choix des priorités d'action, à la réalisation des projets locaux et à leur évaluation?

## **Le leadership**

Comme l'enseignent différentes initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le travail en intersectorialité, appuyé par une concertation interministérielle solide et un partenariat élargi, gagnerait en efficacité là où un leadership régional et local sait imprimer une vision, une direction en matière de concertation, de mobilisation, de planification et de réalisation de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Si définir un modèle unique est peut-être inapproprié, ce leadership devrait bénéficier de conditions qui en favorisent l'émergence et la reconnaissance ainsi que d'un soutien qui en assure et en facilite l'exercice.





## Le financement de la mobilisation et des projets

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q. c. L-7, article 46), institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et l'affecte au financement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le FQIS est présenté comme l'un des principaux outils favorisant l'émergence de stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les territoires désignés comme prioritaires. Ce fonds est appelé à jouer un rôle de catalyseur et à agir comme un levier permettant la mise en commun des ressources des divers acteurs privés, publics et communautaires, tout en établissant de nouveaux partenariats entre le milieu des affaires, le gouvernement et le milieu associatif, au profit des personnes plus démunies.

Une **entente spécifique** est une convention qui associe une CRE et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux, pour le déploiement de mesures, d'interventions ou d'activités en vue d'adapter l'action gouvernementale aux particularités régionales et à la mise en œuvre de priorités régionales.

Les ententes spécifiques ont aussi cette fonction et elles peuvent être des véhicules appropriés de mise en commun de ressources

Plusieurs programmes, fonds et véhicules financiers peuvent se conjuguer au FQIS et aux ententes spécifiques et servir de leviers pour mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Divers programmes, politiques et approches d'intervention sont sommairement décrits à l'annexe 2. Encore une fois, la quantité et la diversité de ces programmes illustrent les potentialités de la concertation interministérielle et du travail intersectoriel.

Toutefois, cette quantité et cette diversité soulèvent des questions liées, d'une part, au financement de la mobilisation locale et régionale et, d'autre part, au financement des projets concrets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale propres à chacun des territoires. Cela soulève également des questions relatives à l'accès et à la récurrence des sources de financement, notamment pour les activités de mobilisation. De même, la décentralisation et les possibilités d'arrimage entre les différents programmes et fonds pourraient être étudiées au regard de leur capacité à répondre aux besoins des collectivités locales. Enfin, il y aurait lieu d'examiner les modes de contribution du secteur privé et philanthropique.



# **Section 4**

## **Conclusion**



# Conclusion

**Au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il y en aura toujours pour dire que nous n'en faisons pas assez et d'autres pour affirmer que nous en faisons trop. Pour progresser comme nation, il nous faut vaincre les préjugés, susciter et atteindre le plus large degré d'adhésion et de cohésion possible dans notre poursuite d'une plus grande justice sociale, dans la recherche de ce point d'équilibre favorisant le meilleur engagement collectif pour soutenir les efforts de chaque personne dans sa propre quête d'autonomie et d'épanouissement.**

Ainsi, l'engagement de tous les acteurs de la société est essentiel dans l'action visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et à favoriser leur inclusion sociale. C'est pourquoi nous vous demandons de contribuer à l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de participer à sa mise en œuvre.

Les enjeux prioritaires et les solutions proposées aux Rendez-vous régionaux de la solidarité viendront appuyer les travaux menés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et par le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est ensemble que nous trouverons comment mieux répondre aux exigences que se donne la société québécoise en matière d'équité et de partage de la richesse, en maximisant l'efficacité et l'efficience des moyens à mettre en place pour répondre à la diversité des besoins. Les opinions des acteurs régionaux et locaux influenceront les directions empruntées par le prochain plan d'action gouvernemental, lequel sera rendu public en avril 2010.

Votre participation au Rendez-vous constitue un pas de plus vers la mobilisation d'une grande diversité de milieux et d'acteurs régionaux et locaux, ce qui constitue une condition essentielle à l'atteinte de notre objectif commun : figurer parmi les nations comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Elle souligne également votre engagement dans le projet de faire du Québec une société plus inclusive et soucieuse du bien commun.

Nous apprécions vivement votre collaboration et nous vous en remercions.

# Section 5

## Annexes

Annexe 1 : Principales réalisations liées au premier plan d'action gouvernemental	30
Annexe 2 : Exemples d'approches intégrées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	32



# Annexe 1 :

## Principales réalisations liées au premier plan d'action gouvernemental


**Le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dévoilé en 2004, était structuré autour de quatre grands axes :**

- **améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté;**
- **prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en permettant à chacune et chacun de développer son potentiel;**
- **favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;**
- **assurer la constance et la cohérence de l'action.**

Voici les principales réalisations liées au premier plan d'action gouvernemental qui ont joué et continuent de jouer un rôle particulièrement important dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

- pleine indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours pour tous les prestataires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- hausse du salaire horaire minimum; il a atteint 9,00\$ le 1<sup>er</sup> mai 2009;
- mise en place du Soutien aux enfants, qui a touché plus de 870 000 familles en 2007;
- instauration de la Prime au travail; en 2006, près de 569 000 ménages ont bénéficié de ce crédit d'impôt;
- mise en place des programmes d'aide et d'accompagnement social;
- engagement à rendre disponibles 27 000 logements sociaux, communautaires ou abordables;
- investissement annuel en sécurité alimentaire de 3,4 millions de dollars;
- extension, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, de la gratuité des médicaments aux personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent une prestation partielle du Supplément de revenu garanti (94 % ou plus) et aux prestataires du Programme d'aide sociale;
- rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique;
- mise en œuvre et poursuite de programmes visant, notamment, la prévention du décrochage scolaire;

- investissements réalisés par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la mise en place de stratégies locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une cinquantaine de territoires de centres locaux d'emploi se sont dotés, jusqu'à maintenant, d'ententes d'approche territoriale intégrée (ATI). De plus, le FQIS soutient l'Initiative de lutte contre la pauvreté menée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- instauration, en mars 2008, du Pacte pour l'emploi, qui se compose d'un ensemble de mesures visant à rehausser la participation des Québécoises et des Québécois au marché du travail. En mars 2009, le Pacte pour l'emploi *Plus* est venu porter à 1,5 milliard de dollars l'investissement total qui permettra de mieux soutenir les personnes visées dans leurs démarches d'intégration au marché du travail et de maintien en emploi, notamment par des mesures d'accompagnement et de formation;
- mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont la mission est de conseiller le gouvernement sur les actions à mettre en œuvre;
- formation du Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui assure une meilleure cohérence des actions gouvernementales;
- création du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE). Ce centre de recherche fournit des outils de mesure permettant de prendre des décisions éclairées.



# Annexe 2 :

## Exemples d'approches intégrées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**L'approche territoriale intégrée** (ATI) se caractérise par une concertation des acteurs, et par une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui accroît la capacité d'agir tant des collectivités que des personnes qui les composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social et à un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés.

Quant à la **Revitalisation urbaine intégrée** (RUI), elle combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus municipaux et des organismes communautaires qui, ensemble, travaillent à améliorer la qualité de vie de quartiers défavorisés et les conditions économiques des personnes qui y résident. Le diagnostic commun, la vision globale partagée, les interventions tournées vers le développement durable et la perspective de transformation à long terme des quartiers sont au cœur de cette approche, dans laquelle les citoyennes et les citoyens jouent un rôle prépondérant jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Voici quelques exemples d'approches intégrées qui ont été mises en place au Québec.

### Chantier de revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel à Montréal

L'organisme Vivre Saint-Michel en santé (Table de concertation intersectorielle et multiréseaux) a lancé ce projet en 2004. L'objectif général est de faire de Saint-Michel un quartier où il fait bon vivre, propice à la vie familiale et aux échanges multiculturels, une communauté active et solidaire qui se prend en main et contribue à l'essor de Montréal. Quelque 60 000 personnes habitent ce quartier et sont touchées par ce chantier.

#### Domaines d'intervention

- Augmentation du revenu des ménages;
- Bonification et diversification de l'habitation;
- Amélioration de l'accès aux services, aux sports et aux loisirs, à la culture et aux commerces;
- Rehaussement de la sécurité urbaine.

Les axes transversaux de ces domaines d'intervention sont la mobilisation des partenaires et la participation citoyenne.

#### Quelques réussites

- Création d'un réseau d'affichage de postes dans les organismes du milieu, en collaboration avec 30 entreprises locales;
- Projet d'embauche locale ayant permis à 20 jeunes du quartier de travailler à la Tohu;
- Mise en place d'un continuum de services en employabilité des jeunes;
- Création et implantation d'un logiciel novateur pour déterminer l'accès aux transferts gouvernementaux pour les personnes à faible revenu;

- Mise en place d'un fonds d'investissement en habitation;
- Création de deux coopératives d'habitation;
- Acquisition d'unités de logements pour en assurer la rénovation et la gestion communautaire par un organisme du milieu;
- Mobilisation et concertation locale pour la mise sur pied d'un centre communautaire et sportif;
- Mise en place de cinq projets de participation citoyenne dans cinq voisinages (secteurs) différents;
- Création d'un Forum jeunesse;
- Mise en place d'un projet environnemental mobilisant des jeunes du secondaire.

### Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières

Onze quartiers défavorisés socioéconomiquement, soit les quartiers Notre-Dame-des-Sept-Allégresses, Sainte-Cécile, Saint-Eugène, Sainte-Famille, Saint-François-d'Assise, Saint-Gabriel-Archange, Saint-Lazare, Sainte-Madeleine, Sainte-Marguerite, Saint-Philippe et Saint-Sacrement, ainsi que le secteur Adélarde-Dugré, participent à cette démarche entreprise en 1999. Une large coalition de citoyennes, de citoyens et d'organisations soutient cette démarche par l'intermédiaire d'ÉCOF/CDEC de Trois-Rivières. La Démarche des premiers quartiers vise l'amélioration de la qualité de vie des résidents et résidentes des quartiers ciblés. Environ 32 000 personnes y habitent.

### Domaines d'intervention

- Logement;
- Mise en valeur du potentiel;
- Développement économique;
- Emploi et insertion sociale;
- Formation;
- Population en santé;
- Sécurité et environnement;
- Participation citoyenne.

### Quelques réussites

- Projet « vélo de quartier »;
- Mise sur pied d'une société immobilière;
- Aménagement de jardins communautaires;
- Mise sur pied d'un système d'échange local;
- Aménagement de ruelles;
- Foire annuelle de l'entraide et de l'emploi;
- Lancement d'une entreprise d'économie sociale (Le Bucafin, café buanderie Internet);
- Création d'un parc de planche à roulettes;
- Mise sur pied d'une maison de quartier;
- Gymnase social « communo-gym »;
- Pédiatrie sociale.

### Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS) dans le Bas-Saint-Laurent

COSMOSS est un regroupement de partenaires provenant d'organismes communautaires et d'organisations institutionnelles. Ceux-ci s'engagent dans une démarche de concertation intersectorielle visant à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, de 9 mois à 30 ans, vivant en contexte de vulnérabilité. La démarche se déploie à l'échelle locale et régionale. La continuité des services est au cœur de l'action de COSMOSS. Cette continuité se décline en deux dimensions : premièrement, un continuum d'interventions structurées et efficaces pour optimiser la portée des interventions actuelles et, deuxièmement, un dispositif d'accompagnement et de soutien aux acteurs locaux de manière à offrir des services mieux intégrés, répondant aux besoins des usagers.

### Domaines d'intervention

- Saines habitudes de vie chez les jeunes;
- Préparation des enfants à une rentrée scolaire réussie;
- Réussite scolaire des jeunes;
- Intégration sociale et professionnelle des jeunes;
- Création d'alliances en faveur des enfants, des jeunes et de leurs parents.

## Quelques réussites

- Projet « Travail de rue »;
- Projet « Jeunes parents aux études »;
- Projet « Répertoire de référence »;
- Projet « Compilation Top Ressources 16-30 ans »;
- Collaboration à l'accompagnement des jeunes en difficulté au sein des services d'organismes publics et à la réduction des délais d'accès aux services.

## Entente spécifique sur le développement social de la région des Laurentides

Cette entente a notamment pour but d'intensifier la concertation locale et la mobilisation des intervenants, de mettre en commun les connaissances et de consolider les liens entre les principaux acteurs dans la région des Laurentides.

L'entente regroupe les partenaires suivants : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la Société d'habitation du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides, la Conférence régionale des élus des Laurentides, le Conseil régional de développement social des Laurentides, le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides.

## Domaines d'intervention

- Famille;
- Transport collectif;
- Logement et habitation;
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Quelques réussites

- Du jardin à la table, au jardin collectif de Saint-Jérôme;
- Transformation des aliments (Ferme-Neuve);
- Hébergement d'urgence (Argenteuil);
- Service de travailleur de rue (MRC des Pays-d'en-Haut).

## Projets en cours dans d'autres régions du Québec

Par ailleurs, voici une liste non exhaustive d'autres projets en matière de lutte contre la pauvreté, qui ont vu le jour dans les différentes régions du Québec :

- Plan de revitalisation du vieux Sorel (Ville de Sorel-Tracy);
- Mobilisation régionale sur le développement social (Table des partenaires du développement social de Lanaudière);
- Chantiers thématiques (Carrefour du développement social de la MRC de Drummond);
- Tables de concertation de quartier (Montréal, Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville);
- Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) de Valleyfield (la corporation du PRAQ);
- Démarche-action Montréal-Nord (Conférence administrative régionale en développement social);
- Table de concert' action de lutte contre la pauvreté de Chicoutimi;
- Développement social sur le territoire de la Petite-Nation (MRC de Papineau, Coalition d'action sociale de la Petite-Nation);
- Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier (Québec, Centre Jacques-Cartier);
- Amélioration des conditions de vie des femmes (Bonaventure, Femmes en mouvement);
- Combinaison de projets touristiques, forestiers, agricoles et de services (Sainte-Idrène).

## Autres exemples d'approches intégrées

Plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux travaillent en intersectorialité et disposent de programmes ou ont développé des approches qui leur permettent de mener des actions assimilées à l'intervention territoriale. En voici quelques exemples.

L'approche dite de « développement des communautés » est soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et fait partie des stratégies du programme national de santé publique. Elle vise l'amélioration des conditions de santé et de bien-être des collectivités locales et des potentiels individuels et collectifs. Il s'agit d'une démarche de développement prise en charge par le milieu, qui permet d'atténuer les effets des écarts socioéconomiques sur la santé et le bien-être. En 2008-2009, le MSSS y a investi 200 000 \$ à l'échelle nationale, principalement pour l'élaboration d'outils de mesure de performance ou de formation visant à soutenir les régions et les communautés. Une somme de 800 000 \$ a été investie pour le soutien au développement des communautés dans les régions. D'autres partenaires se sont joints aux efforts de concertation déployés pour atteindre les objectifs définis par les communautés.

Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées est le fruit d'une démarche de partenariat entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal. Il vise à donner aux acteurs et aux leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser davantage leur territoire. Ce plan d'action prévoit notamment une aide gouvernementale par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD). Ce fonds permet de soutenir les territoires dans leur démarche de diversification et de développement. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) conclut avec la MRC un contrat qui prévoit notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de diversification et de développement. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) appuie cette démarche de diversification de la MRC par l'entremise du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM), qui permet de financer des projets d'entreprise jugés prioritaires par le comité dans le cadre du plan de diversification. Une somme de 113 millions de dollars est allouée au financement de ces mesures, à raison de 53 millions de dollars pour le FSTD et de 60 millions de dollars pour le FAMM.

Des ententes spécifiques sur des enjeux touchant la pauvreté et l'exclusion sociale ont été conclues dans plusieurs régions. Certaines ententes ont pour but d'adapter les services et les infrastructures régionales aux besoins des personnes âgées. D'autres portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de moyens pour faciliter l'accès à des habitations communautaires ou à loyer modique, sur l'économie sociale, sur le décrochage scolaire, sur le développement social ou sur le transport collectif. Ces ententes permettent aux responsables régionaux de participer à la prise de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'État ou de projets jugés prioritaires par les régions. Des sommes importantes sont consenties par les différents partenaires pour la réalisation des actions prévues dans les différentes ententes spécifiques. À titre d'exemple, en 2007-2008, les 60 ententes signées représentaient des investissements totaux de plus de 45 millions de dollars.

L'Engagement jeunesse, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), est un autre exemple d'approche intersectorielle. Il s'agit d'une entente interministérielle par laquelle le gouvernement du Québec entend offrir des services mieux adaptés aux besoins des jeunes. L'un des moyens pour atteindre cet objectif commun consiste à améliorer la continuité et la complémentarité des services de santé, des services sociaux, des services de qualification et d'aide à l'emploi, afin de les rendre plus efficaces et plus cohérents. Le gouvernement consacre 3,5 millions à la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du Secrétariat à la jeunesse. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), sont associés à la réalisation de cet engagement.

La Politique nationale de la ruralité, sous la responsabilité du MAMROT, vise à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire québécois en misant sur leur diversité et leur particularité. Le pacte rural constitue une mesure de soutien décentralisée de cette politique. Il s'agit d'une entente entre le gouvernement et

chacune des MRC. La MRC détermine ses priorités et les territoires d'intervention prioritaires. En contrepartie, le gouvernement s'engage à appuyer la démarche et les initiatives locales de la MRC, notamment en lui confiant la gestion d'une enveloppe budgétaire pour qu'elle puisse mener à bien son plan de travail. Entre 2007 et 2014, les MRC se voient ainsi confier la gestion d'une enveloppe budgétaire de 213 millions de dollars.

Par ailleurs, certains ministères ou organismes gouvernementaux soutiennent financièrement des organisations dont les activités ont un effet, direct ou indirect, sur la diminution de la pauvreté. C'est le cas notamment du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), qui apporte une aide financière au fonctionnement des centres locaux de développement (CLD) et qui soutient des activités reliées au développement coopératif, au moyen d'une entente de partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). C'est le cas aussi du Réseau québécois du crédit communautaire, ou encore du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), qui soutient les corporations de développement communautaire (CDC). De plus, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), grâce au Fonds d'initiatives autochtones, soutient des projets pouvant avoir des retombées sur le développement des communautés autochtones du Québec, en complément des programmes et fonds fédéraux déjà existants.

### **Coordination et rédaction**

Direction générale adjointe des politiques et de la prospective  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

### **Édition**

Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère  
à l'adresse suivante : [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca).

Pour obtenir un exemplaire de ce document, vous pouvez vous adresser  
au Bureau des renseignements et plaintes du ministère de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale aux numéros suivants :

- Si vous habitez la région de Québec  
418 643-4721
- Ailleurs au Québec, sans frais  
1 888 643-4721

En vous adressant également au Bureau des renseignements et plaintes,  
vous pourrez obtenir ce document adapté en certains médias substitués.

### **Dépôt légal – 2009**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN (imprimé) : 978-2-550-56786-8  
ISBN (en ligne) : 978-2-550-56787-5

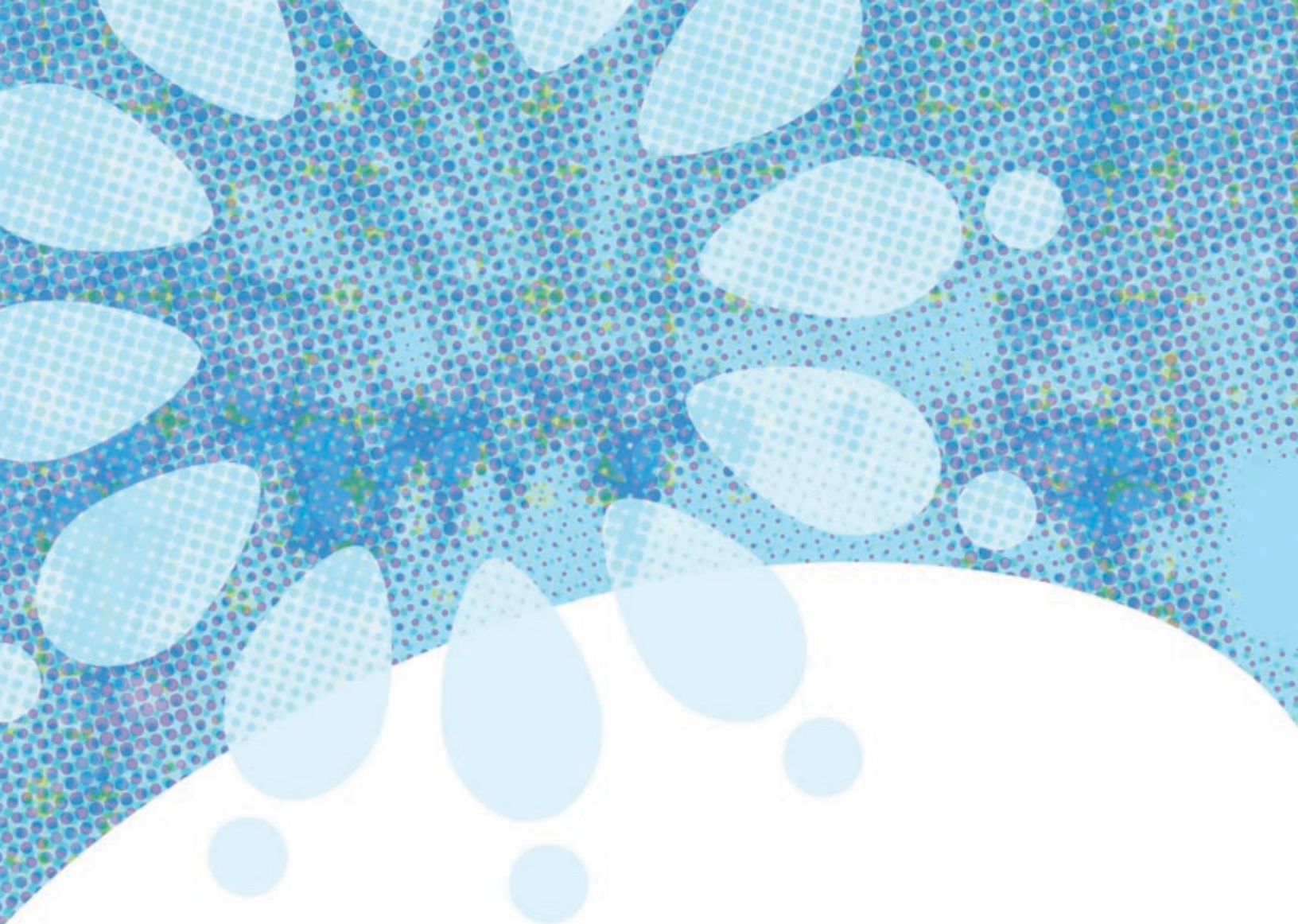
© Gouvernement du Québec



100%



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnement.  
Procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.



F-803 (2009-08)